



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



Fédération des CPAS
Bruxellois
Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale
Federatie van Brusselse
OCMW's
Vereniging van de Stad en de
Gemeenten van het Brussels
Hoofdstedelijk Gewest



AFDELING
OCMW's



Vos ref.:

Nos ref.: 20160518_compensations_tranferts_chômage_CPAS

Vos corresp.: (UVCW) Malvina GOVAERT 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(AVCB) Marie WASTCHENKO 02.238.51.56

Monsieur Willy Borsus

Ministre de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or, 87 / bte 1
1060 Bruxelles

Annexe:

Bruxelles, le 18 mai 2016

Monsieur le Ministre,

Concerne : Compensations suite aux transferts du chômage vers les CPAS

Pour 2015, 27,8 millions étaient prévus pour « compenser à 100% les coûts directs liés aux 8.616 chômeurs exclus qui sont venus frapper à la porte de nos CPAS ¹ ». La répartition de ces moyens s'est faite via un montant forfaitaire réparti en fonction du nombre de dossier RIS par CPAS sur une période donnée, ce qui correspond à un montant de 157, 82 EUR par dossier RIS. Cette estimation s'est faite sur base de l'enquête de mars 2015 réalisée par le SPP Intégration sociale à laquelle près de 450 CPAS avaient répondu.

Pour 2016, vous avez demandé aux CPAS de transmettre au SPP Intégration sociale des chiffres concernant le nombre de personnes ayant introduit en 2015 une demande d'aide aux CPAS de Belgique.

Lors de la réunion du 24 février dernier, vous avez estimé que les chiffres qui vous étaient fournis par votre administration étaient incohérents et incomplets.

Nos Fédérations vous avaient précédemment fait part des difficultés des CPAS de sortir des statistiques ex post lorsque ces données n'ont pas été encodées car elles n'ont pas été prévues préalablement dans leurs systèmes informatiques.

En attendant, les transferts du chômage vers les CPAS continuent d'avoir lieu et aucune compensation n'intervient à partir de janvier 2016.

Les Fédérations de CPAS désirent savoir quels sont les budgets que vous avez négociés et quel mode de répartition vous envisager pour remplir cette partie de l'accord du gouvernement².

¹ Extrait d'une interview de M. Borsus (<http://www.lalibre.be/actu/belgique/27-millions-d-euros-pour-les-cpas-55fa454935700fb92ef53ceb>).

² Accord de gouvernement du 10 octobre 2014, « Point 3.3.5 Aide aux CPAS et aux pouvoirs locaux », page 50

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW)	Rue de l'Etoile, 14 5000 - NAMUR Tél.: 081.24.06.51 Fax: 081.24.06.52	ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (AVCB)	Rue d'Arlon, 53 Bte 4 1040 - BRUXELLES Tél.: 02.238.51.40 Fax: 02.280.60.90	VERENIGING VAN VLAAMSE STEDEN EN GEMEENTEN (VVSG)	Rue du Pavillon, 9 1030 - BRUXELLES Tel : 02.211.55.00 Fax: 02.211.56.00
--	--	--	--	--	---

Ce dossier est en discussion depuis des mois et les CPAS ne voient toujours rien venir. Nous demandons que les compensations soient à présent fixées et versées aux CPAS. Nous ne voyons aucune raison d'attendre plus longtemps, du moins sans explication.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération des
CPAS de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie



Michel COLSON et Jean SPINETTE
Coprésidents de la Fédération des CPAS
Bruxellois
de l'Association de la Ville et des
Communes de la Région de Bruxelles-
Capitale



Rudy CODDENS
Voorzitter van de Afdeling
OCMW's van de Vereniging
van Vlaamse Steden en
Gemeenten